

# LA LETTRE DU



## **SNUipp 67 infos    Lettre N° 43    du 05/02/2009**

Merci de diffuser largement cette "lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

Pour agir collectivement !: j'y pense et puis...je n'oublie pas !    [Je me syndique au SNUipp67...](#)

### ***Informations départementales***

---

#### **CTPD du 3 février 2009 : mesures de carte scolaire pour la rentrée 2009.**

Voici quelques informations concernant le ctpd du 3 février

Le SNUipp67 est intervenu pour rappeler:

-que le dispositif de modification des RASED tel que présenté par l'IA n'était pas acceptable... aussi bien pour les élèves que pour les personnels.

-les interventions à tous les niveaux continuaient pour défendre les RASED.

-que des écoles étaient plus touchées que d'autres : les sections monolingues des sites bilingues (entre autres).

L'IA a rappelé que les modifications aux RASED décidées concernent surtout des postes vacants (départs à la retraite, postes occupés par des non spécialisés) et n'est pas revenu sur ses décisions.

Ces mesures entraîneront forcément, de la part des IEN, une étude quant aux périmètres d'interventions des RASED. Une remise à plat de tout le dispositif devra se faire...mais l'administration attend des consignes et des lettres de cadrage du ministère.....qui n'arrivent pas!

Voir les mesures décidées en CTPD : <http://67.snuipp.fr/spip.php?article464>

Le SNUipp veillera à ce que les collègues concernés par ces mesures soient "mal-traités" le moins possible. Nous avons rappelé à l'IA que le ministère nous avait confirmé qu'AUCUN maître spécialisé ne pourra être forcé à retourner devant une classe et que les postes occupés par ces collègues devaient continuer à faire partie d'un RASED.

#### **« Nuit des écoles » à l'école élémentaire Karine de strasbourg.**

Quand parents d'élèves et enseignants se mobilisent pour défendre l'école...voir le reportage de France 3 Alsace au [19/20](#) puis dans le [soir 3](#) du 3 février.

Lire l'article des [DNA](#) du 4 février.

#### **La « sanctionnite » : une nouvelle maladie qui se répand dans l'Education Nationale !**

Pour la première fois en France, un directeur d'école sera démis de ses fonctions par l'IA de l'Isère à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Il refuse d'utiliser « Bases Elèves » et redeviendra « Instituteur de Base » !

Plus près de chez nous, les menaces de sanctions parties du ministère sont arrivées jusque dans les écoles et concernent les évaluations CM2. « Service non fait »....le ministère se trompe de vocabulaire !

Au niveau national sur 518 000 inscrits, le ministère ne totalisait que 227 000 remontées soit moins de 44% au 3 février.

Comment peut-il parler de « service non fait » alors que :

-les élèves ont passé ces évaluations.

-les enseignant(e)s les ont corrigées.

-les résultats ont été saisis informatiquement.

Des collègues ont simplement utilisé un logiciel « syndical ». Ces évaluations se réduisent finalement à bien peu de choses si cela suffit au ministère pour parler de « service non fait » !

Le SNUipp67 demande aux enseignant(e)s concerné(e)s de ne pas céder aux intimidations et de nous contacter si nécessaire. Le Ministre, lui même, nous avait assuré que le fait de ne pas utiliser le logiciel « officiel » n'entraînerait pas de sanction...affaire à suivre...très bientôt !

De plus la CNIL n'a pas encore délivré le récépissé réglementaire ce qui fait peser des incertitudes juridiques quant à l'utilisation de ce fichier. [Le SNUipp a écrit, à ce sujet, au ministre Xavier Darcos](#) afin de l'interroger sur la validité juridique d'un tel logiciel.

[Evaluations CM2 : voir un diaporama pour les enseignants et les parents.](#)

## **Réunions d'infos syndicales : quelques secondes pour répondre à l'enquête!**

L'intersyndicale SNUipp, SE, SGEN, SNUDI, SNE rencontrera l'Inspecteur d'Académie le mercredi 11 février. Le SNUipp67 proposera des solutions alternatives et complémentaires car la situation actuelle n'est plus tenable. Donnez votre avis et faites part de vos préférences en répondant à l'enquête:

<http://67.snuipp.fr/spip.php?article465>

## **Groupe de travail de la CAPD du 5 février**

Ce groupe de travail devait étudier les conséquences de la modification du dispositif des RASED pour les enseignants de l'ASH.

- **Les postes « sédentarisés »** dans une classe : il n'y a pour l'instant aucun cadrage ministériel concernant ces postes ... qui sont censés être des postes « spécialisés » sur des classes ordinaires. Donc nous sommes en attente ... de les voir supprimés à plus ou moins long terme.

Force est de constater que ce que nous pensions du « recul » de Darcos concernant les 1 500 postes de RASED non pas supprimés mais sédentarisés était bien de la désinformation en direction du grand public.

- **Les suppressions de postes des RASED vont entraîner un redéploiement des RASED** au sein des circonscriptions. Nous avons demandé aux IEN de réunir les personnels RASED afin de leur présenter les réactualisations des secteurs ... avant le mouvement.

- **Les postes de soutien** sont considérés comme des postes « ordinaires » ... c'est donc le dernier nommé dans l'école qui part en cas de suppression de poste.

- **Postes E supprimés** : les personnels spécialisés se verront attribuer une bonification (6+1 ou autre, cette question sera encore discutée lors du GT circulaire le 12/02) pour postuler sur un poste équivalent ou sur un poste ordinaire.

- **Postes G supprimés** : les personnels spécialisés se verront attribuer une bonification (6+1 ou autre, cette question sera encore discutée lors du GT circulaire le 12/02) pour postuler sur un poste équivalent, sur tout poste spécialisé ou sur un poste ordinaire.

- **Stagiaires CAPA-SH** : Ceux qui sont sur des postes non supprimés y resteront l'année prochaine.

Pour les postes supprimés (3 E – 1 G – ½ F)

Les stagiaires E : sur les 3 stagiaires, l'un a une priorité médicale. Les deux autres se verront proposer un poste après les titulaires. Le stagiaire G aura un traitement particulier au mouvement ainsi que le stagiaire F.

- **Point sur les candidatures** : 48 demandes pour 2009/2010

## **Réunions d'infos syndicales du deuxième trimestre : calendrier**

**Même si vous n'avez pas d'anim. péda. le jour de la RIS , informez tout de même votre IEN , pour pouvoir déduire ces 3 heures de votre temps de service.**

Si vous avez un doute ou une question quant aux modalités pratiques...contactez nous !

**Si vous avez une anim. péda. le jour de la RIS celle-ci est remplacée par la RIS.**

LIEU	DATE	ADRESSE	HORAIRES
Maison des Syndicats	Mercredi 11 février 2009	Rue Sédillot- Salle B <b>STRASBOURG</b>	9h-12h
Ecole élémentaire SELTZ	Mercredi 25 mars 2009	15 rue principale <b>SELTZ</b>	9h-12h

Pour avoir un modèle de courrier à votre IEN : [cliquez ici](#).

Venez nombreux...il suffit d'informer (article 6 de l'arrêté du 16 janvier 1985) votre IEN (**vous n'avez pas à demander d'autorisation d'absence**) **une semaine avant** la date de la réunion.

